

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Février 2016 : la hausse des ventes coïncide avec un pétrole bon marché

En février 2016, 10 352 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 9,4 % par rapport à février 2015. Cette 4<sup>ème</sup> progression d'affilée intervient dans un contexte de baisse prolongée du prix des carburants. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules neufs se sont accrues de 3,6 % dans la région.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 12 %, ont représenté 63 % des immatriculations du mois de février. Si les modèles gazole ont encore rassemblé la majorité des ventes, le développement des motorisations essence (+ 33 %), hybrides (+ 12 %) et électriques (+ 100 %) s'est poursuivi.

Les immatriculations de la plupart des autres catégories de véhicules ont été dynamiques. En février, seuls quatre segments ont échappé à la croissance des ventes : les camionnettes (en raison d'une modification de la réglementation), les tracteurs routiers, les remorques et les machines agricoles (hors tracteurs).

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Février 2016

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 496	1 172	431	1 067	1 317	6 483
Cyclomoteur	98	65	18	49	91	321
Motocycle	164	77	16	70	63	390
Voiturette	13	13	8	10	28	72
Remorque légère et caravane	125	54	25	53	52	309
VASP léger	312	141	52	112	134	751
Autobus et autocar	7	4	1	1	6	19
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	510	236	65	207	230	1 248
Camion	18	33	8	30	17	106
Tracteur routier	24	41	9	13	38	125
Semi-remorque	24	20	9	12	71	136
Remorque lourde	7	-	1	3	1	12
VASP lourd	9	1	-	2	9	21
Tracteur agricole	43	55	31	38	39	206
Engin agricole (autre que tracteur)	32	31	27	25	38	153
<b>Ensemble</b>	<b>3 882</b>	<b>1 943</b>	<b>701</b>	<b>1 692</b>	<b>2 134</b>	<b>10 352</b>

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

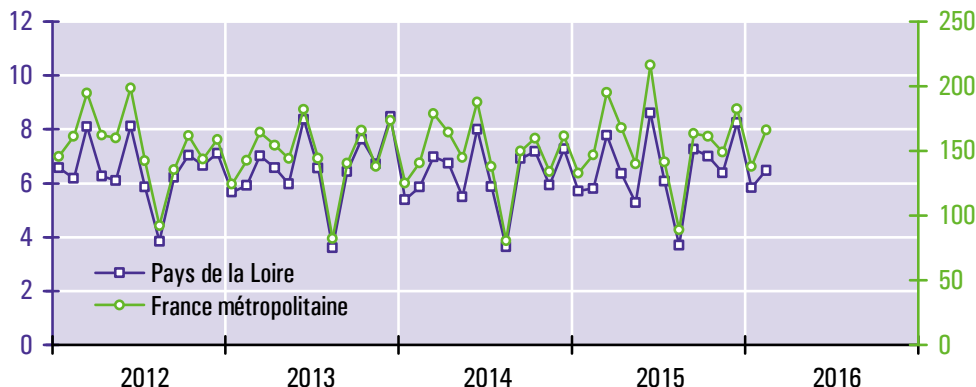
En février 2016, 6 483 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 12 % par rapport à février 2015, proche de celle observée en France métropolitaine (+ 13 %).

Pour le quatorzième mois consécutif, les immatriculations de voitures essence ont progressé (+ 33 % par rapport à février 2015). Elles ont représenté le mois dernier 45 % des ventes totales de voitures dans la région. C'est le ratio le plus élevé depuis quinze ans.

Les immatriculations de voitures équipées de moteurs diesel ont diminué de 3,7 % par rapport à février 2015. En cumul annuel, elles sont en repli de 7,3 %. Le mois dernier, la part des modèles diesel s'est élevée à 50 %, très loin du record atteint en mars 2008 (80 %). Ce déclin est multifactoriel : la hausse du coût des véhicules diesel (à l'achat comme à l'entretien) liée au renforcement des normes environnementales, le scandale Volkswagen, le recul du kilométrage moyen parcouru en voiture, la réduction de l'attrait fiscal du gazole et la sensibilisation croissante des ménages aux effets du diesel sur la santé y ont contribué.

Les ventes de modèles électriques ont atteint un nouveau sommet en février, rassemblant pour la première fois dans la région 1,8 % des immatriculations de voitures neuves. Cet engouement, favorisé par les aides de l'État, pourrait être freiné en cas de poursuite de la baisse du prix des carburants. En février, la Loire-Atlantique et la Vendée ont rassemblé 62 % des ventes régionales de voitures électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

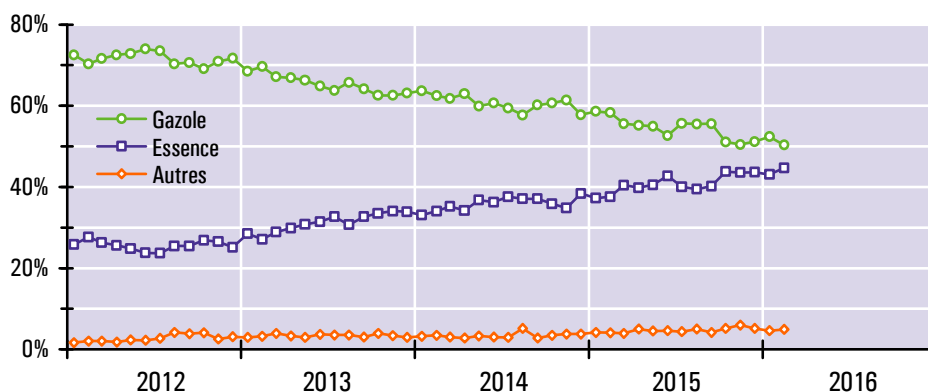
	Février 2016			Mars 2015 à février 2016		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	2 496	39 %	+ 11 %	29 760	38 %	+ 3 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	1 172	18 %	+ 5 %	14 885	19 %	+ 4 %
<b>Mayenne (53)</b>	431	7 %	+ 14 %	5 849	7 %	+ 3 %
<b>Sarthe (72)</b>	1 067	16 %	+ 11 %	12 665	16 %	+ 8 %
<b>Vendée (85)</b>	1 317	20 %	+ 19 %	15 875	20 %	+ 7 %
<b>Gazole</b>	3 263	50 %	- 4 %	42 093	53 %	- 7 %
<b>Essence</b>	2 899	45 %	+ 33 %	33 171	42 %	+ 20 %
<b>Hybride</b>	202	3,1 %	+ 12 %	2 688	3,4 %	+ 29 %
<b>Électricité</b>	114	1,8 %	+ 100 %	1 060	1,3 %	+ 109 %
<b>Autres motorisations</b>	5	0,1 %	+ 150 %	22	0,0 %	+ 214 %
<b>Personnes morales</b>	2 457	38 %	+ 11 %	30 936	39 %	+ 5 %
<b>Personnes physiques</b>	4 026	62 %	+ 12 %	48 098	61 %	+ 4 %
<b>Ensemble</b>	6 483	100 %	+ 12 %	79 034	100 %	+ 5 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations de février 2016 et celles de février 2015

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

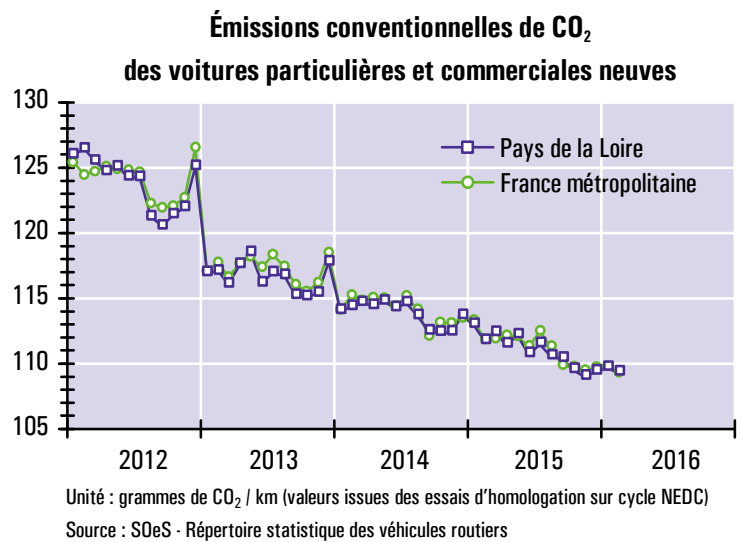
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en février 2016 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 109,3 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,2 % par rapport à février 2015. La mesure de ces émissions de CO<sub>2</sub> est basée sur des tests effectués en laboratoire. Les valeurs officielles ainsi calculées reflètent imparfaitement la réalité des conditions effectives de circulation.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1<sup>er</sup> janvier des dispositions du bonus-malus.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

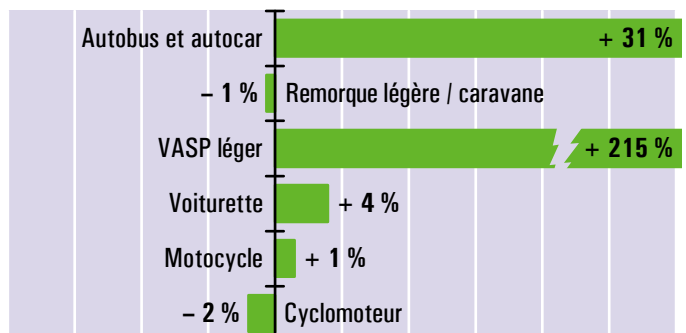
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, l'augmentation spectaculaire des immatriculations de véhicules automoteurs spécialisés (VASP) légers s'explique par une modification de la réglementation : depuis juillet 2015, les véhicules utilitaires légers issus de la transformation de voitures sont immatriculés en VASP et non plus en camionnettes. Les ventes d'autobus et d'autocars ont également fortement progressé (+ 90 % en février après + 56 % en janvier).

En dehors du cas particulier des camionnettes (cf. paragraphe ci-dessus), les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont connu des fortunes diverses. Les ventes de camions se sont redressées en février (+ 34 %) mais demeurent en retrait en cumul annuel (- 4 %). À l'inverse, le marché des tracteurs routiers a progressé de 19 % sur un an mais a plongé de 26 % le mois dernier

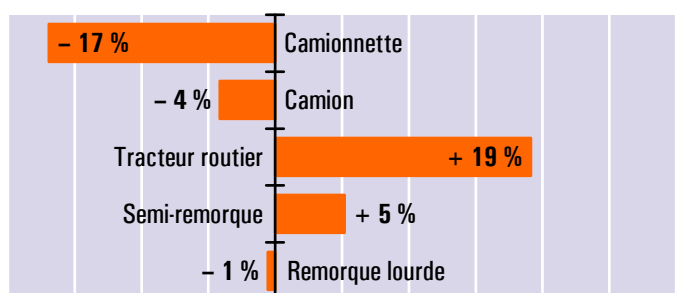
Sur le segment des véhicules spéciaux, les ventes sont globalement orientées à la baisse. Le repli des immatriculations de VASP lourds (engins du BTP, bennes à ordures, véhicules de pompiers, ...) est particulièrement marqué (- 20 % sur un an), malgré le sursaut de février (+ 17 %).

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

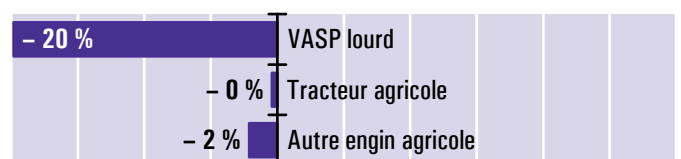
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mars 2015 à février 2016) et celles des mêmes mois un an auparavant (mars 2014 à fév. 2015)  
Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).